



DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE CHALONS EN CHAMPAGNE
CANTON DE MARSON
Membre de la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie
COMMUNE D'OMEY

Séance du mardi 25 mai 2021

Convocation du 18/03/2021

En l'an deux mille vingt et un, le mardi 25 mai 2021 à 20h15, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle communale de Omezy, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Éric VETU, Maire.

Présents : Mme Annie VETU
M. Philippe SCIEUR
Mme Marylène OUDIN,
M. Jonathan ROSSIGNOL,
Mme Charlène GAILLET
M. Valentin PIVIDORI

Secrétaire de séance : Mme Annie VETU

Absents excusés : Mme Evelyne VALENTIN pouvoir à Mme Marylène OUDIN, M. Maxime LEBLANC pouvoir à M. Philippe SCIEUR, M. Grégory GALICHER pouvoir à M. Valentin PIVIDORI, M. Johann GALICHER.

Approbation du compte rendu de la réunion 6 avril 2021 à l'unanimité.

**

16- 2021 Délibération : **SOCIÉTÉ SPL-XDEMAT** **Réunion de l'Assemblée générale sur la répartition du capital social**

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la Région Grand Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Début mars 2021, SPL-Xdemat comptait 2 755 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action



DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE CHALONS EN CHAMPAGNE
CANTON DE MARSON
Membre de la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie
COMMUNE D'OMEV

de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
 - le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
 - le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
 - le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
 - le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
 - le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital social,
 - le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
 - le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
 - les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social,
- conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

J'invite le Conseil à en délibérer.

Le Conseil DECIDE à l'unanimité d'adopter l'ensemble des propositions faites ci-dessus

17- 2021 Délibération : **Décision Modificative amortissement**

Le Maire expose à l'assemblée délibérante la nécessité d'ouvrir des crédits supplémentaires dans le cadre de l'amortissement aux chapitres et comptes détaillés ci-dessous

La modification budgétaire proposée est la suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 681-042 : + 3 572.00 €
chapitre 023 : - 3 572.00 €



DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE CHALONS EN CHAMPAGNE
CANTON DE MARSON
Membre de la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie
COMMUNE D'OMEV

Recettes d'investissement
compte 2802-040 : + 3 572.00 €
chapitre 021 : - 3 572.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
DECIDE à l'unanimité des présents

- D'accepter la modification budgétaire ci-dessus
- D'autoriser le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

18- 2021 Délibération :

Avis Parc Eolien « le Souffle d'espoir »

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'enquête publique concernant un projet d'aménagement du « Parc éolien le Souffle d'espoir » présenté par la SARL le Souffle d'Espoir sur le territoire de la commune de Songy, il conviendrait de rendre un avis.

Après avoir consulté le dossier soumis à l'enquête publique, et après en avoir délibéré

DECIDE à 10 voix pour

- De donner un avis favorable au projet « Parc éolien le souffle d'espoir »
- D'autoriser le Maire à signer tous documents en relation avec ce dossier

Le Maire

Éric VETU

